

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 21 mars 2019 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil, par téléphone ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny, par téléphone ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9 h 00.

CE19-035 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour pour cette séance en ajoutant un point pour une nomination à la commission du logement social.

CE19-036 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 14 FÉVRIER 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2019.

CE19-037 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Nathalie Chicoine, en qualité de conseillère en recherche, pour une durée de cinq ans, du 25 mai 2019 au 24 mai 2024, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.



CE19-038

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR RELEVÉS BATHYMÉTRIQUES

Il est résolu d'adjuger à la firme Smart Navigation inc. le contrat pour les relevés hydrométriques sur le territoire de la Communauté, pour un montant maximal de deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent cinquante dollars (287 350 \$) plus toutes taxes applicables, selon les coûts unitaires, termes et conditions de sa soumission faisant suite à l'appel d'offres numéro BPGRI-2019-01 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE19-039

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ORTHOPHOTOGRAPHIE
MÉTROPOLITAINE 2019

Il est résolu d'adjuger à la firme Perron, Hudon, Bélanger inc. le contrat d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté, pour un montant forfaitaire de soixante-neuf mille huit cent cinquante dollars (69 850 \$), plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission faisant suite à l'appel d'offres numéro GEO-2019-01 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE19-040

RÈGLEMENT S-2256 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement S-2256 de la Ville de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement révisé de façon à agrandir l'aire d'affectation « urbaine » à même une partie d'une aire d'affectation « commerciale artérielle » dans le secteur de Saint-Canut puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE19-041

RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.2 DE LA VILLE DE LAVAL

Il est résolu d'approuver le règlement de concordance S.A.D.R.-1.2 de la Ville de Laval modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant le Réseau express métropolitain puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

Arrivée de M. Ouellet.

CE19-042

RÈGLEMENT 167-21 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Attendu que la Communauté a analysé le règlement de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges numéro 167-21 visant à autoriser l'usage « cimetière » en zone agricole sur les parties de lots 4 711 706 et 1 543 839 dans l'aire d'affectation agricole sur le territoire de Ville de Vaudreuil-Dorion, en fonction du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

.../3



CE19-042
Suite

Attendu qu'une liste de 75 terrains potentiels est présentée dans le document argumentaire accompagnant la demande et que cette liste ne fait pas état de tous les terrains disponibles dans les périmètres d'urbanisation sur le territoire de la MRC qui sont identifiés dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement actuellement en cours ;

Attendu que le document argumentaire appuyant la demande, préparé par une firme de consultants externe, a considéré plusieurs contraintes à l'aménagement d'un cimetière, mais que la zone agricole n'en fait pas partie ;

Attendu que selon notre analyse, des cimetières renfermant des sites de sépultures disponibles ont été répertoriés sur le territoire de la Communauté ;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté formule un objectif visant une augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine ;

Attendu que la superficie approximative du terrain convoité dans la zone agricole est de 4,5 hectares dont 3,5 hectares étaient en culture en 2017 (soya) ;

Attendu que le milieu environnant est agricole à l'exception d'un cimetière existant et adjacent au terrain visé qui bénéficie de droits acquis pour une utilisation non agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

Attendu que selon le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges adopté le 25 juin 2014, le site visé fait partie du secteur agricole dynamique du territoire ;

Attendu que le document argumentaire en appui à la demande fait état d'une superficie nécessaire de 0,25 hectares incluant un espace voué à un agrandissement futur alors que le terrain visé renferme une superficie d'environ 4,5 hectares ;

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec devra donner son autorisation pour la réalisation d'un cimetière en zone agricole et que l'un de ses principaux éléments d'analyse est qu'il ne doit pas exister d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans le territoire d'une communauté ;

Attendu qu'avant d'accorder une autorisation, la Commission de protection du territoire agricole doit solliciter la recommandation de l'Union des producteurs agricoles laquelle devra être motivée notamment à l'égard de la disponibilité d'autres emplacements ;

Attendu que la direction de la planification du territoire métropolitain a fait part de ses commentaires à la MRC sur le projet de règlement concernant le choix des critères retenus et que la liste des terrains vacants potentiels soumise pour fins d'analyse semblait incomplète ;

Attendu que le texte du règlement est identique à celui du projet de règlement;

Attendu que la Communauté doit approuver ou désapprouver le règlement de modification du schéma d'aménagement numéro 167-21 au plus tard le 2 avril 2019 ;

Il est résolu

De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de retirer son règlement numéro 167-21 modifiant son schéma d'aménagement ;

.../4



CE19-042
suite

D'inviter le promoteur du projet et la MRC à travailler conjointement avec la Communauté afin de trouver un site alternatif qui respectera les planifications régionale et métropolitaine ;

Qu'à défaut que le règlement numéro 167-21 soit retiré par la MRC Vaudreuil-Soulanges, la Communauté le désapprouve en vertu de l'article 53.11.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme puisqu'il n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

M. Dampousse inscrit sa dissidence.

CE19-043

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES SCIENCES DE LA VIE ET DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

Il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution additionnelle maximale de vingt mille dollars (20 000 \$) pour l'année 2019 à Montréal InVivo pour l'animation de la grappe métropolitaine des sciences de la vie et des technologies de la santé et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour modifier en conséquence la convention conclue avec cet organisme.

CE19-044

ENTENTE AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR UN PORTRAIT ET DIAGNOSTIC DE L'ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION DU GRAND MONTRÉAL

Il est résolu

D'autoriser le directeur général à signer avec Développement économique Canada une entente dont une version amendée a été déposée séance tenante pour le versement à la Communauté d'une somme maximale de 24 000 \$ contribuant à l'étude sur l'écosystème d'innovation métropolitain, dans le cadre des travaux de mise à jour du plan métropolitain de développement économique 2015-2020, et

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la présente résolution confirmant le respect des conditions d'assujettissement prévues au décret 1003-2018.

CE19-045

ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION DU PMGMR ET MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la Commission de l'environnement incluant le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles ;

De recommander au Conseil d'adopter le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de le soumettre à une consultation publique d'ici le 30 mai 2019 ;

.../5



CE19-045
suite

De confier à la Commission de l'environnement le mandat ci-joint de tenir une consultation publique sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, conformément aux dispositions des articles 53.13 et suivant de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), et de proposer, à la séance du comité exécutif prévue le 6 juin prochain, un projet de règlement modifié à la suite des observations recueillies auprès du public ;

De demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de désigner une ou plusieurs personnes-ressources pour répondre aux interrogations de la commission lors des séances publiques ;

D'autoriser les dépenses liées à l'organisation de la consultation publique pour un montant maximal de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) incluant les taxes ; et

D'autoriser le directeur général à signer tout document requis.

CE19-046

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 1^{ER} MARS 2019

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 26 janvier au 1^{er} mars 2019.

CE19-047

RAPPORT ANNUEL DU PROJET 211 DU GRAND MONTRÉAL

Il est résolu

De prendre acte du rapport d'activités 2018 du service *211 Grand Montréal* ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2018 tel que prévu à l'article 7.1.2 du Protocole de soutien financier à l'implantation et à l'opération du service 211 dans le Grand Montréal convenu entre le Centre de référence du Grand Montréal et la Communauté le 28 septembre 2017 en vertu de la résolution numéro CE17-191.

CE19-048

AVENANTS AUX PROGRAMMES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET DU SENTIER CYCLABLE ET PEDESTRE

Il est résolu

D'approuver le projet d'avenant à l'Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que le projet d'avenant à l'Entente pour le financement du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

D'autoriser le directeur général à signer les documents définitifs de ces avenants qui seront substantiellement conformes aux projets joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



CE19-049

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LA RIVIÈRE
À LA TORTUE À CANDIAC

Il est résolu

D'approuver le projet d'aménagement du sentier de découverte de la rivière à la Tortue présenté par la Ville de Candiac, numéro PID19-07, inscrit à la liste des projets retenus pour l'année 2019 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de un million sept cent cinquante-sept mille un dollars et soixante-dix-sept cents (1 757 001,77 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ; et

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.

CE19-050

PROJET D'ACQUISITION DE LOTS À CONTRECŒUR

Il est résolu

D'inscrire le projet d'acquisition des lots 4 812 900 et 4 812 901 du cadastre du Québec situés à Contrecoeur, numéro de dossier PID19-08, à la liste des projets retenus pour l'année 2019 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

D'autoriser le financement de ce projet d'acquisition pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cent quatre mille cinq cent huit dollars (104 508 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.

CE19-051

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AU PARC DE LA FUTAIE À
BOUCHERVILLE

Il est résolu

D'inscrire le projet d'aménagement d'un sentier au parc de la Futaie à Boucherville, numéro de dossier PID19-09, à la liste des projets retenus pour l'année 2019 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars (485 000 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.

CE19-052

NOMINATION À LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer M. Stéphane Williams, maire de la Ville de Saint-Amable, comme membre de la commission du logement social, en remplacement de M. Alexandre Bélisle.

Documents déposés

Correspondance

- Résolution d'appui de la Table des préfets et élus de la couronne Sud envers le projet d'hôpital de Vaudreuil-Soulanges.
- Lettre du 11 février 2019 de la secrétaire générale du ministère de la Sécurité publique en réponse au Rapport sur la vulnérabilité des sources d'eau potable concernant les hydrocarbures.
- Résolution CM19 0230 de la Ville de Montréal concernant la gratuité du transport en commun après une bordée de neige.

Plan d'action PMAD et changements climatiques

- Résolution MRC-CA-14843-01-19 de la MRC d'Antoine-Labelle et résolution 18-11-28-39 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Environnement

Modification du PMGMR

- Résolution du 20 février 2019 adoptée par les membres de la Table des préfets et élus de la couronne Nord. *Déposée séance tenante*
- Résolution 19-02-062 du conseil de la MRC de L'Assomption. *Déposée séance tenante*

Consigne du verre

- Résolution 2019-029 de la MRC de Deux-Montagnes.
- Résolution 2019-02-36 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Appui à la Fédération canadienne des municipalités – recyclage des plastiques

- Résolution CO 190129-3.1 de la Ville de Longueuil
- Résolution 2019-02-115 de la Ville de Beloeil

Déclaration universelle – urgence climatique

- Résolution 19-40 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
 - Résolution 2019-02-017 de la Municipalité des Cèdres.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 50.

Les résolutions numéros CE19-035 à CE19-052 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire